

je vais vous dire que j'espère que la Charte subira régulièrement un processus de renouvellement pour s'adapter à la vraie réalité canadienne et, dans ce sens-là, je veux féliciter encore une fois le député pour son initiative et espérer que dans une négociation constitutionnelle, sous moins de pression... Vous savez, à partir du moment où l'on veut améliorer les choses, c'est pas mal plus facile qu'au moment où l'on veut changer ou troubler ou déranger les vieilles habitudes. Et à partir du moment où le précédent d'une charte constitutionnelle est établie, à partir du moment où les gens ont appris à vivre avec, où les juristes ont appris à vivre avec, où les juges nous ont démontré leur notion de raisonnable... Je pense qu'à partir de ce moment-là, la Charte pourrait être réouverte, sans créer autant d'émoi que son inclusion comme telle avait créée à l'intérieur du Canada. Et dans ce sens-là, je pense que maintenant aussi, il faut se féliciter du rapatriement. Parce que maintenant, on peut en discuter entre nous, entre Canadiens, selon notre propre système de valeurs. Et on n'a même plus besoin de faire un exercice qui est un petit peu difficile pour nous tous, soit d'aller quêter dans un autre pays les droits qu'on voulait pour nous, Canadiens. Et dans ce sens-là, le fait qu'on a coupé le cordon ombilical avec la Grande-Bretagne nous permet de discuter entre nous sans avoir à faire approuver par d'autres, et j'espère que d'autres motions de la nature de celles du député seront présentées à la Chambre pour qu'on puisse vraiment bonifier la Charte et s'assurer qu'elle réponde bien aux valeurs nouvelles des Canadiens, et j'ose espérer que ses collègues ne parleront pas trop longtemps et c'est pourquoi je veux permettre à la Chambre de passer cette motion pour l'envoyer au comité, parce que vraiment, si le gouvernement est sérieux, il va laisser cette motion aller au comité, et je suis certain qu'on pourra certainement faire d'immenses progrès comme Parlement si on incluait cette notion de droit de propriété qui est une notion aucunement contestée par personne à travers le pays.

● (1730)

[Traduction]

**M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles):** Monsieur le Président, je suis heureux de participer à l'examen de la motion à l'étude et je voudrais remercier le député de Kitchener (M. Reimer) pour avoir soulevé cette importante question. Alors que je l'écoutais parler, je me suis rappelé ce poème de Tennyson au sujet de cet agriculteur du nord, au 19<sup>e</sup> siècle, qui en écoutant le bruit des sabots de son cheval croyait entendre les mots «propriété-propriété-propriété». Ce mot semble être l'un des leitmotifs du parti conservateur.

**M. Nickerson:** C'est vrai, vous avez raison.

**M. Manly:** Les initiatives parlementaires nous ont permis d'aborder un certain nombre de questions. Par exemple la peine capitale, ainsi que la conversion au système métrique jusqu'au moment où le gouvernement a décidé qu'il n'y aurait pas de retour en arrière, qu'il lancerait un pavé à la tête de certains conservateurs, mais que pour l'essentiel, il maintiendrait le système. Quoi qu'il en soit, les conservateurs continuent à répéter: «Propriété-propriété», pendant qu'ils enfourchent leurs vieilles idées du 19<sup>e</sup> siècle.

### *Loi constitutionnelle de 1982*

Je pense qu'il est très important de souligner que le présent débat ne porte pas sur le droit à la propriété. Nous l'avons déjà ce droit. C'est un droit dont jouissent les Canadiens, un droit dont je bénéficie moi-même et dont j'ai l'intention de continuer à bénéficier. Pour cette raison j'espère que je pourrai continuer à payer mes impôts et mon hypothèque, et je compte bien respecter les règlements de zonage qui concernent ma propriété. Cependant, tout en jouissant de ce droit, je me rends compte qu'il n'y a pas de droit absolu, et je pense que nous devons examiner cette question à la lumière de cette réalité.

Les néo-démocrates ont une longue et fière tradition, celle de défendre le droit du simple citoyen de posséder sa maison, sa ferme ou son entreprise. Nous croyons que c'est une tradition fondamentale au Canada et nous sommes prêts à lutter pour la conserver. Aujourd'hui, ce droit est menacé de différentes façons, par exemple par le chômage élevé. Combien de députés ont vu des personnes perdre leur maison, leur ferme et leur entreprise pour des raisons d'ordre économique? Le propriétaire qui ne travaille pas perd sa maison. Quand les taux d'intérêt étaient usuraires, les banques ont saisi des maisons. Quelle expérience douloureuse non seulement de perdre son bien, mais aussi comme ce fut le cas en Colombie-Britannique où le prix des maisons a chuté brusquement, d'être obligé de payer en sus. Des gens achètent une maison qui engloutit toutes leurs économies, versent des mensualités et quand ils ne peuvent plus payer parce qu'ils ont perdu leur emploi, ils sont endettés envers la banque à cause de taux d'intérêt usuraires. Quand la terre devient un bien de spéculation, c'est en fait une menace au droit à la propriété. Nous souhaiterions que ce droit soit plus répandu afin qu'un plus grand nombre de Canadiens puissent en jouir. Nous ne voulons pas qu'il soit restreint à un petit nombre qui ont les moyens d'acheter une maison. Nous voulons que tous les Canadiens aient la possibilité d'exercer ce droit à la propriété.

Beaucoup d'entre nous venons de pays comme l'Angleterre ou l'Écosse, pays qui ont vécu des expériences amères. Des gens qui croyaient détenir certains droits à la propriété ont appris par la suite à l'occasion du clôturage ou du défrichement des Hautes Terres, que quelqu'un d'autre détenait les titres légaux. Le lord propriétaire ou les chefs de clan qui avaient réussi à établir leur droit légal à la propriété, leur enlevaient ce qu'ils croyaient être un droit de fait.

**M. Taylor:** La féodalité n'existe pas ici.

**M. Manly:** C'est notre histoire. Vous voulez que je vous parle du Canada. Il y a deux semaines, nous avons célébré, ou mieux commémoré, car il n'y avait pas lieu de célébrer, le 100<sup>e</sup> anniversaire de la bataille de Batoche. Les Métis avaient essayé de protéger leurs terres, des terres qu'ils avaient défrichées eux-mêmes. Mais qui détenait les titres de ces terres? Le gouvernement du Canada avait octroyé les titres légaux aux sociétés ferroviaires et les Métis ont été chassés de leurs terres. Si nous avions approuvé la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, je voudrais que les députés me disent qui aurait eu le droit à ces terres? Le CP, non les Métis.